

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 12 mars 2014.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 mars 2014 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4^e étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. David Althot (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Daniel Dumais (Saint-Léon-le-Grand)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaëtan Ruest (Amqui)
	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfet.

Absences : M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
Mme Guylaine Boily (Repr. Causapscal)

Personnes-ressources présentes :
M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-033 concernant l'ouverture de la séance du 12 mars 2014

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2014-034-A concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 mars 2014

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 12 février 2014
4. Période de question de l'assistance
5. Convention de gestion territoriale sur TPI avec le MRN
6. Parc régional de Val-d'Irène
 - 6.1 Paiement des travaux au chalet principal
 - 6.2 Adjudication contrat du réseau de chaleur pour chauffage à la biomasse forestière
 - 6.3 Contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à l'architecture – adjudication
7. Communication du service de culture et de communications
 - 7.1. Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent
 - 7.2. Culture en action
8. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 - MRC de La Matapédia et TNO
9. Projet de centre administratif pour la MRC de La Matapédia et ses partenaires – Dépôt au PIQM, volet 5.1
10. Rapport d'activité du trésorier – Contrôle des dépenses électorales - Exercice financier 2013
11. Gestion de l'entente MFEQ-MRC sur le financement du CLD – Confirmation de la quote-part 2014
12. Politique nationale de la ruralité:
 - 12.1. Confirmation des aides financières du pacte rural (dépôt des projets de février 2014)
 - 12.2. Enveloppe financière résiduelle du pacte rural 2 - Engagement
 - 12.3. PNR 3 2014-2024 – Protocole d'entente avec le MAMROT
13. Développement éolien
 - 13.1 Financement de l'emprunt – Résultat de la deuxième émission d'obligations

- 13.2 Suivi du projet
- 14. Écoterritoire habité de La Matapédia
 - 14.1. Suivi du dossier
 - 14.2. Renouvellement de mandats à la commission d'aménagement et de développement
- 15. Appui à Véloroute Desjardins de La Matapédia – Demande au MTQ pour la réfection de la route St-Edmond à Lac-au-Saumon
- 16. Correspondance
- 17. Période de questions de l'assistance
- 18. Autres sujets :
 - 18.1. Prochaine séance – Séance de travail du 26 mars 2014, 19h30
 - 18.2. Rendez-vous Acadie-Québec 2015 — Soutien à la candidature du CLD de La Matapédia
 - 18.3. Demande sur l'article 59
- 19. Levée de la séance

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2014

Résolution CM 2014-034-B concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2014.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

M. Roméric Charest demande une rencontre avec le Conseil de la MRC relativement au dossier éolien régional. Une date sera proposée à M. Charest dans un court délai.

5. CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE SUR TPI AVEC LE MRN

Résolution CM 2014-035 concernant une convention de gestion territoriale sur TPI avec le MRN

- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a signé, en date du 10 décembre 2008, une convention de gestion territoriale (CGT) lui déléguant jusqu'au 9 décembre 2013 la gestion foncière et forestière des lots publics intramunicipaux;
- CONSIDÉRANT que le MRN informait en décembre dernier les MRC du Bas-Saint-Laurent dont celle de La Matapédia, que les CGT dont l'échéance était prévue en décembre 2013 étaient effectivement échues;
- CONSIDÉRANT que depuis le 9 décembre 2013, la MRC de La Matapédia ne dispose d'aucune entente légale lui permettant de poursuivre la gestion foncière et forestière sur les lots intramunicipaux;
- CONSIDÉRANT que le vide juridique actuel fait en sorte que la MRC de La Matapédia ne peut poser aucun acte légal relié à la gestion forestière et foncière des lots publics intramunicipaux dont elle assumait par le passé la gestion;
- CONSIDÉRANT que la politique de forêt de proximité est inconnue à ce jour et qu'il y a nécessité de poursuivre les activités sur les TPI afin de maintenir les emplois et les retombées économiques qui en dépendent;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est disposée à signer une nouvelle convention de gestion territoriale avec le MRN dans les mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités, avec les modifications imposées par la nouvelle législation;
- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia souhaite que la mise en application de la nouvelle convention de gestion territoriale se fasse dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder encore une fois l'embauche des travailleurs pour des raisons administratives.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

- d'autoriser la MRC de La Matapédia à signer une nouvelle convention de gestion territoriale avec le MRN;
- d'autoriser le préfet et le directeur à signer ce document au nom de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE

6.1 Païement des travaux au chalet principal

Résolution CM 2014-036 concernant les paiements # 8 et # 9 du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu d'autoriser le paiement à l'entrepreneur général Habitat Construction des certificats de paiements #8 et #9 tels que soumis par l'architecte aux montants respectifs de 13 771.97 \$ et 29 166.47 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés en janvier et février 2014 au chalet principal de Val-d'Irène.

Adoptée.

Résolution CM 2014-037 concernant le paiement du décompte définitif des travaux de construction du garage du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser le paiement du décompte définitif des travaux de construction du garage du Parc régional de Val-d'Irène à l'entrepreneur général Construction Audace 2005 Inc. au montant de 28 741.75 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

Résolution CM 2014-038 concernant la signature de l'avis de modification # 6 pour les modifications d'une unité d'hébergement adaptée pour personnes à mobilité réduite au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'autoriser la signature de l'avis de modification #6 pour les modifications d'une unité d'hébergement adaptée pour personnes à mobilité réduite au Parc régional de Val-d'Irène avec l'entrepreneur général Construction Benoit Jobin Inc. pour un coût supplémentaire de 8 353.69 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

6.2 Adjudication contrat du réseau de chaleur pour chauffage à la biomasse forestière

Résolution CM 2014-039 concernant le contrat de construction du réseau de chaleur pour le chauffage à la biomasse forestière du Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

- d'accepter la soumission déposée le 10 mars 2014 par Plomberie PSP et de lui accorder le contrat de construction du réseau de chaleur pour le chauffage à la biomasse forestière du Parc régional de Val-d'Irène au montant de 52 877,00 \$ taxes incluses tel que décrit aux plans #2014-02-MRC-01 produits par Samuel Barabé ing.;
- de financer cette dépense par le règlement N° 2013-05 et N° 2013-18 jusqu'à concurrence du montant disponible auxdits règlements et le solde (environ 20 000 \$) par le fonds d'immobilisations (subvention obtenue du programme Biomasse forestière résiduelle du MRN).

Adoptée.

6.3 Contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à l'architecture – adjudication

Résolution CM 2014-040 concernant l'adjudication d'un contrat d'exécution pour l'intégration d'une œuvre d'art à l'architecture au Parc régional de Val-d'Irène

Considérant que le projet d'amélioration des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène est assujettie à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et public;

Considérant que pour sélectionner l'œuvre à intégrer, un comité ad hoc est constitué et formé de représentants du propriétaire, des usagers, de l'architecte responsable du projet, d'un spécialiste des arts et d'un expert régional;

Considérant que des propositions présentées, le comité de sélection a retenu celle de M. Jean-Philippe Roy, intitulée La Montagne apprivoisée.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. D'octroyer le contrat pour l'intégration d'une œuvre d'art dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène à M. Jean-Philippe Roy pour la réalisation de la sculpture intitulée La Montagne apprivoisée au montant de 67 901 \$ taxes incluses;
2. D'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la MRC le contrat d'exécution pour la réalisation de ladite œuvre d'art.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS

7.1 Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent

Monsieur Joël Tremblay présente au Conseil de la MRC les modalités pour participer au concours régional Les Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

7.2 Culture en action

Monsieur Joël Tremblay présente au Conseil de la MRC les modalités pour déposer un projet dans le cadre du programme Culture en action.

8. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 - MRC DE LA MATAPÉDIA ET TNO

M. Christian Gendron, comptable agréé chez Mallette inc., fait le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 pour la MRC de La Matapédia et les TNO.

9. PROJET DE CENTRE ADMINISTRATIF POUR LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET SES PARTENAIRES – DÉPÔT AU PIQM, VOLET 5.1

Résolution CM 2014-041 **concernant le projet de centre administratif – MRC de La Matapédia et organismes partenaires et mandataires – Dépôt au PIQM, volet 5.1**

Considérant que les locaux administratifs de la MRC, du CLD, de la SADC et de la Chambre de commerce de La Matapédia, situés au 4^{ème} et au 5^{ème} étages de l'école Saint-Ursule à Amqui, comportent des lacunes importantes au niveau de la localisation, de l'utilisation et des possibilités d'expansion et qu'ils ne répondent plus aux besoins (manque d'espace, conflits d'utilisation entre les clientèles scolaires et celles des organismes, salle de rencontre trop petite ou insuffisante, problème de localisation vs l'accès de la clientèle, pas pignon sur rue, locaux non climatisés, manque de stationnements, etc.);

Considérant que d'autres organismes mandataires de la MRC de La Matapédia, tels que Transport adapté et collectif La Caravelle Inc. et Véloroute Desjardins de La Matapédia, sont aussi à la recherche de locaux afin de répondre à leurs besoins ;

Considérant que la MRC de La Matapédia projette la construction d'un centre administratif pour abriter ses bureaux et ceux des organismes partenaires et mandataires qui désirent se regrouper dans un édifice commun afin de profiter de la synergie induite par un tel regroupement;

Considérant que les organisme partenaires et/ou mandataires de la MRC de La Matapédia ci-dessus mentionnés ont signifié leur intérêt à partager des locaux, selon leurs besoins et leur capacité financière, dans un éventuel centre administratif commun et appuie le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PIQM volet 5.1 auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

Considérant qu'une aide financière du PIQM est absolument nécessaire pour concrétiser ce projet.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Daniel Dumais, il est résolu :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PIQM, volet 5.1 pour la construction d'un centre administratif commun pour la MRC de La Matapédia et ses organismes partenaires et mandataires que sont le CLD, la SADC et la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia, Transport adapté La Caravelle Inc. et Véloroute Desjardins Vallée de La Matapédia.
- de confirmer l'engagement de la MRC de La Matapédia à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer le formulaire de présentation du projet au PIQM.

Adoptée.

10. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER – CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES - EXERCICE FINANCIER 2013

Monsieur Mario Lavoie dépose au conseil son rapport sur le contrôle des dépenses électorales.

11. GESTION DE L'ENTENTE MFEQ-MRC SUR LE FINANCEMENT DU CLD – CONFIRMATION DE LA QUOTE-PART 2014

Résolution CM 2014-042 **Confirmation de la quote-part 2014 pour le financement du CLD**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. David Althot, il est résolu de confirmer au Ministère des Finances et de l'Économie du Québec (MFEQ) que la quote-part 2014 versée par la MRC de La Matapédia pour le financement du CLD est de 180 645 \$, soit une quote-part de base de 163 916 \$ et une quote-part additionnelle de 16 729 \$.

Adoptée.

12. POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ12.1 Confirmation des aides financières du pacte rural (dépôt des projets de février 2014)Résolution CM 2014-043**Octroi des aides financières du pacte rural de la MRC de La Matapédia - Dépôt de projet de février 2014**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'approuver les recommandations du comité du pacte rural pour les projets déposés au Pacte rural de la MRC de La Matapédia pour l'octroi d'une aide financière à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	VOLET FINANCEMENT	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE PNR
PNR-1401	Agrandissement et rénovation du chalet	Club de golf Revermont	234 000 \$	20 000 \$	Projet régional	20 000 \$
PNR-1402	Caractérisation du Lac Indien	Municipalité d'Alberville	5 700 \$	1 700 \$	Projet local	1 700 \$
PNR-1403	Acquisition d'équipements pour les activités culturelles et communautaires	Fabrique de Saint-Tharcisius	4 230 \$	1 730 \$	Projet local	1 730 \$
PNR-1404	Musée de Saint-Cléophas	Comité de l'avenir de Saint-Cléophas	10 000 \$	7 000 \$	Projet local	7 000 \$
PNR-1405	Avenir Ballon sur glace Sayabec mixte intergénérationnel	Comité de développement socio-économique culturel de Sayabec	13 491 \$	9 920 \$	Projet local	9 920 \$
PNR-1406	Sentier pédestre	Municipalité de Sainte-Irène	3 021 \$	2 115 \$	Projet local	2 115 \$
PNR-1407	Fête du 125e anniversaire de Val-Brillant	Comité du 125e de Val-Brillant	211 383 \$	10 000 \$	Projet local	10 000 \$
PNR-1408	Achat de 400 livres "Les ponts couverts du Québec"	Ville d'Amqui	21 980 \$	6 000 \$	Projet local	* 0 \$
PNR-1409	Aménagement paysager des entrées de la Municipalité	Municipalité de Sainte-Irène	5 886 \$	4 120 \$	Projet local	4 120 \$
PNR-1410	Skate Park	Maison des jeunes de Sayabec	88 419 \$	10 000 \$	Projet local	10 000 \$
	Total		598 110 \$	72 585 \$		66 585 \$

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les protocoles d'entente avec chacun des promoteurs des projets et à effectuer le versement des aides financières en respect des conditions de la politique d'investissement et du protocole d'entente.

Adoptée.

12.2 Enveloppe financière résiduelle du pacte rural 2 – EngagementRésolution CM 2014-044**Octroi des aides financières de l'enveloppe résiduelle du pacte rural de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Daniel Dumais, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu d'affecter aux projets suivants l'octroi d'une aide financière provenant de l'enveloppe résiduelle du pacte rural de la PNR 2.

Projet	Montant
Rénovation de la salle de spectacle Jean-Cossette (ajout à la somme de 17 000 \$ pour totaliser 25000 \$)	8 000 \$
Projets de jardins communautaires pour les municipalités de La Matapédia (découlant des plans d'actions locaux Familles et Aînés et autres projets municipaux)	18 000 \$
Parc régional de la Seigneurie du Lac Matapédia <ul style="list-style-type: none"> ○ Sentier piéton et vélo (de Dépôt Soucy à Chalet Soucy) ○ Projet de passerelle –sentier du club de ski de fond Harfang des Neiges (Ruisseau Michaud) 	20 000 \$ 10 000 \$
Organisation du Rassemblement des 50 ans et plus – Sayabec 2015 (engagement de la MRC)	10 000 \$
Parc régional de Val-d'Irène (immobilisations pour compléter le projet de rénovations en cours, ainsi que tout autre immobilisation pour utiliser tout montant qui pourrait se libérer d'ici le 31 mars 2015)	9 593 \$
Total :	75 593 \$

Adoptée.

12.3 PNR 3 2014-2024 – Protocole d'entente avec le MAMROT

Résolution CM 2014-045

Signature du pacte rural 2014-2019 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer avec le Gouvernement du Québec, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, le pacte rural 2014-2019, dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2024.

Adoptée.

13. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - PARTENARIAT DANS LE PARC ÉOLIEN DU LAC-ALFRED

13.1 Financement de l'emprunt – Résultat de la deuxième émission d'obligations

Monsieur Mario Lavoie informe le conseil du résultat de la deuxième émission d'obligation pour le financement de l'emprunt dans la participation au projet éolien du Lac-Alfred.

13.2 Suivi du projet

Monsieur Mario Lavoie mentionne qu'il y a peu de nouveaux éléments à apporter.

Résolution CM 2014-046

concernant une conférence téléphonique avec M. Roméric Charest relativement au projet éolien régional du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu de prévoir, lors d'une prochaine rencontre du comité éolien, une conférence téléphonique avec M. Roméric Charest relativement au projet éolien régional du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

14. ÉCOTERRITOIRE HABITÉ DE LA MATAPÉDIA

14.1 Suivi du dossier

Monsieur Joël Tremblay dresse un bilan des activités réalisées et à venir dans le cadre de l'Écoterritoire habité, à savoir :

1. Bilan des travaux réalisés depuis le 23 janvier 2014
 - 1.1. Rencontre de la commission d'aménagement et de développement
 - 1.2. Élaboration des scénarios de développement et du plan d'action
 - 1.3. Rencontres des partenaires sur les concepts de développement et le plan d'action (en cours)
 - 1.4. Élaboration du concept global de l'*Écoterritoire habité*
2. Prochaines étapes
 - 2.1. Rencontres des partenaires ciblés dans les scénarios de développement et le plan d'action
 - 2.2. 25 mars : Rencontre de la commission (recommandation au Conseil de la MRC)
 - 2.3. 26 mars : Rencontre de travail (recommandation de la commission)
 - 2.4. Planification de la consultation publique (documentation, logistique et communications)
 - 2.5. Avril : Lancement de la consultation publique et campagne promotionnelle
 - 2.6. Début mai : consultation publique sur le projet d'*Écoterritoire habité*

14.2 Renouvellement de mandats à la commission d'aménagement et de développement

Résolution CM 2014-047

concernant le renouvellement de mandats à la commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu de renouveler le mandat des personnes suivantes sur la commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia :

Siège	Représentant	Nom
No 5	CLD	André Savard
No 7	Éducation	Dominic Fortin
No 9	Affaires	Chantal St-Pierre
No 11	Agriculture	Audrey Hamel
No 13	Tourisme	André Tanguay
No 17	Coopté 2	André Fournier

Adoptée.

15. **APPUI À VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA – DEMANDE AU MTQ POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE ST-EDMOND À LAC-AU-SAUMON**

Résolution CM 2014-048 **concernant une demande auprès du ministère des Transports du Québec concernant l'asphaltage des accotements de la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon**

- CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia a mandaté la Véloroute Desjardins de La Matapédia afin de veiller à l'aménagement, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien du tronçon matapédien de la Route verte, et ce en vertu d'un protocole d'entente signé le 28 juin 2006;
- CONSIDÉRANT que depuis l'année 2007, la Municipalité de Lac-au-Saumon demande au ministère des Transports du Québec que puisse être effectuée la réalisation d'accotements asphaltés sur la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon, entre la jonction de la route du rang Didier et de la route Saint-Edmond et la jonction de la route du rang A et de la route Saint-Edmond;
- CONSIDÉRANT qu'au cours des années 2009 et 2010, la MRC de La Matapédia et la Véloroute Desjardins de La Matapédia ont procédé à l'aménagement complet, sur le territoire de la Municipalité de Lac-au-Saumon, des voies cyclables situées sur les routes sous juridiction municipale, soit l'asphaltage des accotements le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- CONSIDÉRANT qu'au cours du mois d'octobre 2011, les travaux d'aménagement du tronçon matapédien de la Route verte sur les routes de juridiction municipale ont été entièrement complétés;
- CONSIDÉRANT que la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon fait partie du parcours du tronçon matapédien de la Route verte;
- CONSIDÉRANT que la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;
- CONSIDÉRANT que les accotements non asphaltés de la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon créent une discontinuité importante au niveau du réseau cyclable matapédien;
- CONSIDÉRANT que les cyclistes du Triathlon d'Amqui (le seul événement du genre à se tenir dans le Bas-Saint-Laurent) emprunteront la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon le 29 juin 2014;
- CONSIDÉRANT que les cyclistes du Grand Prix cycliste de La Matapédia (désigné en 2012 par la Fédération québécoise des sports cyclistes comme événement provincial/interprovincial de l'année dans le secteur route et piste) emprunteront la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon le 3 août 2014;
- CONSIDÉRANT que l'aménagement, l'entretien et la promotion du tronçon matapédien de la Route verte visent notamment l'apport de retombées économiques à caractère touristique sur le territoire matapédien et que l'achèvement complet du réseau cyclable de la MRC de La Matapédia contribuerait à augmenter l'attractivité du tronçon matapédien de la Route verte et donc la venue d'un plus grand nombre de cyclo-touristes dans La Matapédia.

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu à l'unanimité :

- que la MRC de La Matapédia adresse une requête auprès du ministère des Transports du Québec demandant que la réfection complète de la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon puisse se réaliser au cours de l'année 2014, et ce comprenant notamment l'asphaltage des accotements de ladite route;
- qu'une demande soit adressée auprès de la Municipalité de Lac-au-Saumon afin qu'à son tour cette dernière puisse acheminer une requête à l'attention du ministère des Transports du Québec dans le but de demander que puisse être réalisée en 2014, la réfection complète de la route Saint-Edmond à Lac-au-Saumon, et ce comprenant notamment l'asphaltage des accotements de ladite route;
- que copie de la présente résolution soit transmise à l'attention de Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, ministre délégué au Tourisme et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée.

16. **CORRESPONDANCE**

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil la correspondance.

Résolution CM 2014-049 **concernant le banquet de la MRC**

- Considérant que la municipalité de Sainte-Érène a manifesté à la MRC son intérêt d'accueillir en 2015 ou 2016 le banquet de la MRC;
- Considérant que la municipalité de Lac-au-Saumon accueillera en 2015 le banquet de la MRC.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que la municipalité de Sainte-Érène soit l'hôte du banquet de la MRC en janvier 2016.

Adoptée.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

18. AUTRES SUJETS :

18.1 Prochaine séance – Séance de travail du 26 mars 2014, 19h30

La prochaine rencontre du conseil est la séance de travail du 26 mars à compter de 19h30.

18.2 Rendez-vous Acadie-Québec 2015 — Soutien à la candidature du CLD de La Matapédia

Résolution CM 2014-050

Soutien à la candidature du CLD de La Matapédia pour l'obtention du Rendez-Vous Acadie-Québec (RVAQ) 2015

- | | |
|-------------|---|
| Considérant | notre reconnaissance de l'importance et de la crédibilité du Rendez-Vous Acadie-Québec (RVAQ) auprès des milieux d'affaires du Québec et du Nouveau-Brunswick; |
| Considérant | l'intérêt et la mission de la MRC de La Matapédia pour soutenir le développement économique de notre région et de nos entreprises; |
| Considérant | l'apport positif que le RVAQ apporte auprès des entreprises participantes quant aux nombreuses opportunités de réseautage, de développement des alliances stratégiques et du développement du commerce interprovincial; |
| Considérant | l'aspect formatif du RVAQ et son soutien au développement de meilleures pratiques d'affaires; |
| Considérant | que la MRC de La Matapédia est située dans un carrefour stratégique de développement de l'axe Québec-Maritimes; |
| Considérant | que les infrastructures de transport (routier, portuaire, aérienne, ferroviaire) sont toutes disponibles dans la MRC de La Matapédia ou à proximité; |
| Considérant | la diversité et l'expertise des entreprises présentes sur le territoire matapédien telles que les industries forestières et de transformation (2 ^e et 3 ^e transformations), le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX), le Réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière et le développement de nouvelles énergies telles la biométhanisation, de nombreux producteurs agricoles et la mise en marché de produits agroalimentaires reconnus à l'échelle nationale, comme le vin de framboise, l'implantation récente de parcs éoliens privés et communautaires, etc. |
| Considérant | notre reconnaissance de la volonté du CLD de La Matapédia d'assurer un accueil de qualité aux participants attendus; |
| Considérant | que nous sommes disposés à valoriser la participation de nos membres au RVAQ 2015. |

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement que la MRC de La Matapédia :

1. Signifie son soutien au CLD de La Matapédia pour le dépôt de sa candidature pour l'obtention du Rendez-Vous Acadie-Québec (RVAQ) 2015;
2. S'engage à valoriser la participation de nos membres au RVAQ 2015.

Adoptée.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2014-051 concernant la levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est unanimement résolu de lever la séance à 22h00.

Adoptée.